

## AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2-2024

## ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AYANT COMME OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024, a adopté le règlement numéro 391-3-2024 intitulé « Règlement ayant comme objet de constituer un fonds de roulement »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, Ce 13e jour de décembre 2024.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma